DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20200710-20-047-AG-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2020
Publication : 20/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 20/047/AG

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Vœu pour un moratoire sur les autorisations délivrées aux opérateurs pour l'exploitation de la 5G.

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 juillet 2020 s'est réuni au COSEC à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Didier LORENZINI ; Marie-Antoinette CUCCHI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Jean-Claude TAFANI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La 5G, pour cinquième génération dans le domaine des technologies de télécommunications mobiles, succède à la quatrième génération, connue sous le terme de 4G.

Cette nouvelle technologie permet d'atteindre des débits importants en mobilité et jusqu'alors accessibles uniquement à partir de réseaux fixes. Elle doit favoriser la numérisation de la société et permettre de nouveaux usages tels que la réalité virtuelle, les transports intelligents (véhicule autonome et connecté, gares et ports connectés ...), les villes intelligentes (contrôle du trafic routier, optimisation énergétique ...), l'industrie du futur (pilotage à distance des outils industriels, connectivité des machines ...), la télémédecine ou encore l'éducation en ligne.

Ces performances peuvent être atteintes grâce à des équipements électroniques et des antennes qui exploitent deux bandes fréquences : la bande de fréquences 3.4 - 3.8 GHz et la bande de fréquences millimétriques 24.25 - 27.5 GHz.

Les projets d'installation d'antennes qui émettent des ondes électromagnétiques sur de nouvelles bandes de fréquences, dont la bande de fréquences millimétriques 24.25 - 27.5 GHz, inquiètent la population, d'autant plus que toutes les études d'impact biologiques et sanitaires et les protocoles de mesure de champs ne sont toujours pas achevés.

Le Conseil Municipal,

Ouï le projet de motion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Adopte la motion suivante

ARTICLE UNIQUE : Considérant :

- les multiples enjeux de cette technologie pour la société ;
- la lettre de saisine relative à l'exposition de la population aux champs électromagnétiques liée à la 5G du Directeur général de la prévention des risques, du Directeur général de la Santé et du Directeur général des entreprises à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;
- les conclusions du rapport intermédiaire « Exposition de la population aux champs électromagnétiques liée au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires associés » de l'ANSES d'octobre 2019 ;
- que le rapport définitif de l'ANSES ne sera pas disponible avant la fin du premier trimestre 2021.

Le Conseil Municipal de Porto-Vecchio soutient l'idée d'un moratoire sur les autorisations à délivrer aux opérateurs pour l'exploitation de la 5G tant que les études scientifiques commandées n'ont pas abouti.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		31
Nombre de procurations		2
Nombre de suffrages exprimés		33
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	**X**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 47 47 CORSE DU SUD